

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31 décembre 2023

ATAO
7bis Rue Jacques CARTIER
44300 NANTES

N° SIREN 423 288 356



Stéphane de Guerny
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3

☐ 02.51.13.22.13

✉ www.solisnantes.fr

ATAO
Exercice clos au 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ATAO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENTS DE L'OPINION

- **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Subventions d'exploitation

Nous avons porté une attention particulière à la comptabilisation des subventions, ainsi qu'au traitement des écritures de clôture (fonds dédiés et produits constatés d'avance).

Dons en nature

Nos travaux ont également consisté à contrôler le suivi des dons en nature dont bénéficie l'association, ainsi que la correcte comptabilisation des opérations concernées par les véhicules reçus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NANTES, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES

Commissaire aux Comptes

Représentée par M. Stéphane de Guerny

BILAN - ACTIF

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	20 124,00	10 299,29	9 824,71	13 849,51
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	199 002,87	15 167,00	183 835,87	185 196,14
Constructions	761 624,24	300 210,75	461 413,49	492 341,58
Installations techn., matériel et outil. ind.	243 300,77	195 538,60	47 762,17	70 647,69
Autres	359 675,35	257 076,59	102 598,76	129 663,72
Immobilisations corporelles en cours	24 789,85		24 789,85	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres titres immobilisés	152,50		152,50	152,50
Prêts				
Autres	9 171,89		9 171,89	8 081,89
TOTAL (I)	1 618 841,47	778 292,23	840 549,24	900 933,03
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	111 280,00		111 280,00	80 300,00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	202 714,72	2 373,32	200 341,40	284 191,17
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	141 258,80		141 258,80	206 061,38
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	459 119,76		459 119,76	231 534,69
Charges constatées d'avance	20 332,53		20 332,53	53 118,86
TOTAL (II)	934 705,81	2 373,32	932 332,49	855 206,10
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 553 547,28	780 665,55	1 772 881,73	1 756 139,13

BILAN - PASSIF

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

		Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
PASSIF			
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		81 031,51	81 031,51
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		857 136,58	857 136,58
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau		23 990,34	-130 662,34
Excédent ou déficit de l'exercice		-79 327,62	154 652,68
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>882 830,81</i>	<i>962 158,43</i>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		305 577,67	220 047,17
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	1 188 408,48	1 182 205,60
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		28 714,50	41 250,50
	TOTAL (II)	28 714,50	41 250,50
PROVISIONS			
Provisions pour risques		29 963,00	54 974,00
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	29 963,00	54 974,00
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		49 306,42	121 592,35
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		194 323,71	133 046,89
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		247 796,51	199 944,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 236,00	
Autres dettes		21 646,43	13 971,79
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		5 486,68	9 153,28
	TOTAL (IV)	525 795,75	477 709,03
	(V)		
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 772 881,73	1 756 139,13

COMPTE DE RÉSULTAT

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	289 018,30	330 245,15
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	880 487,20	907 881,28
<i>Dont parrainages</i>	37 865,58	28 168,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 199 857,87	2 144 636,70
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	50 200,00	83 000,00
Legs, donations et assurances-vie	331 746,84	215 074,22
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	211 604,88	179 369,71
Utilisations des fonds dédiés	12 536,00	12 536,00
Autres produits	16 903,10	19 041,27
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 992 354,19	3 891 784,33
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	328 843,31	205 978,44
Variation de stock	-30 980,00	-24 400,00
Autres achats et charges externes	801 854,11	810 178,21
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	141 062,24	146 763,27
Salaires et traitements	2 162 906,36	2 054 774,31
Charges sociales	580 649,50	468 350,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	108 629,30	112 934,96
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	4 380,85	9 904,16
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 097 345,67	3 784 483,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-104 991,48	107 300,92
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1,53	0,69
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1,53	0,69
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	929,06	1 581,26
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	929,06	1 581,26
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-927,53	-1 580,57

COMPTE DE RÉSULTAT

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-105 919,01	105 720,35
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		5 850,00
Sur opérations en capital	39 269,50	44 409,33
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	39 269,50	50 259,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 653,50	1 327,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 024,61	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	12 678,11	1 327,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	26 591,39	48 932,33
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 031 625,22	3 942 044,35
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 110 952,84	3 787 391,67
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-79 327,62	154 652,68

Annexes comptables

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet d'accueillir, de guider et de professionnaliser des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion pour les accompagner dans la construction de leur projet de retour à l'emploi.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

ATAO - Entreprise Sociale Apprenante - s'engage auprès de personnes temporairement écartées du travail (perte d'un emploi, chômage lié à l'âge, parcours de vie difficiles, maladie, déséquilibres de la vie etc).

ATAO met en oeuvre un accompagnement personnalisé et professionnel pour chacun de ses salariés.

Le parcours se déroule selon un programme de formation pratique et technique complété par une aide socio-relationnelle.

L'objectif est de permettre à chaque salarié de retrouver des habitudes professionnelles, de reprendre confiance en soi et d'acquérir un savoir-faire, afin de pouvoir réintégrer un environnement professionnel.

Les moyens mis en oeuvre :

ATAO propose 87 postes de salariés polyvalents en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion :

- 57 réservés à des personnes allocataires du RSA (66%)
- 12 pour des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (14%)
- 18 destinés à des jeunes sans qualification (20%)

L'encadrement est assuré par du personnel salarié.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 772 881,73 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -79 327,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Comptabilisation des dons en nature

Par dérogation au plan comptable, les dons en nature des véhicules n'ont pas été enregistrés en comptes de classe #8 (contributions volontaires) mais en compte de produit #7545200 avec une contrepartie équivalente en compte de charge #60710200.

Ce mode de comptabilisation n'affecte pas le résultat de l'association mais la présentation du compte de résultat.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Rémunération des dirigeants :

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, l'association indique que les trois cadres dirigeant sont le Président, le Trésorier et le Directeur.

Toutefois aucune information sur les rémunérations ne sera fournie car les deux premiers dirigeants nommés sont bénévoles et qu'ainsi le fait de déclarer des sommes reviendrait à divulguer la rémunération du directeur et donc à ne pas respecter le principe de confidentialité.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 30 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans ans
- Agencements divers	5 à 9 ans ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans ans
- Véhicules loués	1 an ans
- Matériel de bureau	2 à 7 ans ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Les stocks de véhicules sont valorisés sur la base de la valeur du don déprécié (prix de vente).

EN-COURS DE PRODUCTION

Il n'y a pas d'en-cours de production. Les factures sont établies au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA		Frais d'établissement et de développement	TOTAL		24 990
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 710	
		Terrains		199 003	
CORPORELLES		Constructions		487 600	
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		274 024	
		Installations techniques, matériel & outillage industriels		314 180	3 547
		Inst. générales, agencts & aménagts divers		135 595	466
		Autres immos corporelles		214 756	20 850
		Matériel de transport		61 884	11 473
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			24 790	
	Avances et acomptes				
	TOTAL		1 687 042	61 126	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations		1 000	
		Autres titres immobilisés		153	
		Prêts et autres immobilisations financières		8 082	6 655
	TOTAL		9 234	6 655	
TOTAL GENERAL			1 719 986	92 771	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPORA		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		24 990	
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		3 586	20 124
		Terrains			199 003	
CORPORELLES		Constructions			487 600	
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			274 024	
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.		74 427	243 301	
		Inst. gal. agen. amé. divers		18 652	117 409	
		Autres immos corporelles		34 776	200 830	
		Mat. bureau, inform., mobilier		31 920	41 437	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours			24 790	
	Avances et acomptes					
	TOTAL		159 775	1 588 393		
FINANCIERE		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations			1 000	
		Autres titres immobilisés			153	
		Prêts & autres immob. financières		5 565	9 172	
	TOTAL		5 565	10 324		
TOTAL GENERAL			193 915	1 618 841		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		9 860	4 025	3 586	10 299
TOTAL		9 860	4 025	3 586	10 299
Terrains		13 807	1 360		15 167
Constructions	Sur sol propre	165 241	16 261		181 502
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.		104 042	14 667		118 709
Inst. techniques matériel et outil. industriels		243 532	25 256	73 249	195 539
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	79 241	20 154	18 186	81 209
	Matériel de transport	155 053	37 644	41 222	151 476
Mat. bureau et informatiq., mob.		48 277	7 105	30 990	24 392
Emballages récupérables divers					
TOTAL		809 193	122 447	163 647	767 993
TOTAL GENERAL		819 053	126 472	167 233	778 292

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers								
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ACTIF CIRCULANT

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	9 172		9 172
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	2 373	2 373	
		Autres créances clients	200 341	200 341	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	2 236	2 236	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 581	5 581	
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	54 296	54 296	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	77 871	77 871		
	Charges constatées d'avance	20 333	20 333		
	TOTAUX	372 203	363 031	9 172	
renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(3) Créances reçues par legs ou donations				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		20 333
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	20 333

PRODUITS À RECEVOIR

Le montant des autres créances comprend 33800€ de subventions d'investissements à recevoir et 20496€ de subventions d'exploitations à recevoir.

Financement FSE 2023 non comptabilisé

L'association ATAO a fait une demande de financement auprès du FSE au titre de l'année 2023.

Lors de l'arrêté des comptes en mai 2024, la convention FSE relative à l'exercice 2023 n'a pas encore été signée avec la Préfecture.

Conformément au principe de prudence, le produit attendu soit environ 70K€, n'a pas été comptabilisé dans les produits de l'exercice 2023.

Ce produit sera enregistré sur l'exercice 2024 si le financement est effectivement accordé et la convention de financement signée.

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		2 739
Autres créances		129 196
Disponibilités		
	TOTAL	131 935

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Conformément aux règles du plan comptable, les parts de subventions d'exploitation affectées à des investissements ont été transférées en fonds dédiés et sont reprises au compte de résultat en fonction de l'amortissement des biens financés.

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations			À la clôture de l'exercice			
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FDI - DEVELOPPEMENT ACTIVITES / CONVENTION 044 20 0071	18 440,50		5 270,00			13 170,50	
FDI - ACTIVITE RECYCLAGE JOUETS / CONVENTION 044 20 0069	6 741,50		2 247,00			4 494,50	
FDI -ACTIVITE TRANSFORMATION NUMERIQUE / CONVENTION 044 20 0070	7 078,50		2 023,00			5 055,50	
ADEME CONVENTION 2021	8 990,00		2 996,00			5 994,00	
TOTAL	41 250,50		12 536,00			28 714,50	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	49 306	49 306		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	194 324	194 324		
Personnel & comptes rattachés	102 643	102 643		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	117 439	117 439		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	27 715	27 715		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	7 236	7 236		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	12 766	12 766		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 487	5 487		
TOTAUX	516 916	516 916		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ATAO

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 487
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 487

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 967
Dettes fiscales et sociales	155 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 236
Autres dettes	10 377
TOTAL DES CHARGES À PAYER	228 587